

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022 N°1

Excusés : Delphine PUYBOUFFAT, Nathalie MALGOUZOU, Sébastien BADUEL, Eric AURATUS.

PROTECTION SOCIALE

L'ordonnance gouvernementale n° 2021-175 du 17/02/2021 prévoit un débat obligatoire dans chaque conseil municipal sur la mise en place de la protection sociale complémentaire avant le 17/02/2022.

La protection sociale complémentaire intervient sur 2 domaines:

- **la santé** : elle vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale.

-**la prévoyance /maintien de salaire** : elle vise à couvrir la perte de salaire /retraite liée à une maladie, une invalidité/incapacité ou un décès.

-**en santé**, participation obligatoire de l'employeur public de 50% minimum, obligation de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

-**en prévoyance**, participation obligatoire le l'employeur public de 20% minimum, obligation de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025.

EOLIENNES

La délibération du conseil municipal actant son opposition a l'implantation de 2 parcs éoliens, l'un à Cros de Ronesque et l'autre à Badailhac s'appuiera sur la motion rédigée par les associations de la commune opposées au projet.

Cette délibération sera adressée au préfet du Cantal après validation par le contrôle de légalité.

AUTORISATION DE MANDATER

Dans l'attente du vote du budget 2022 le conseil municipal autorise le maire comme les années précédentes à mandater les factures relatives à l'année 2021 dans un cadre bien défini par la loi.

EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE

L'Agence nationale du sport a pour projet de mettre en œuvre 5000 équipements de proximité sur la période 2022/2024.

Les communes peuvent être porteur d'un projet rentrant dans les critères d'attribution, le conseil municipal décide de s'inscrire dans ce programme largement subventionné et propose comme dossier la poursuite de l'aménagement de l'aire de jeux du Bourg (City Park).

ECONOMIE D'ENERGIE/ POTOVOLTAIQUE

Dans le cadre du Plan Climat (PCAET) et du dispositif de Territoire à Energie Positive (TEPOS), la CABA propose aux communes du territoire d'organiser des actions communes pour rénover énergiquement les bâtiments publics et de développer la production d'énergie solaire sur toiture.

Le conseil municipal décide de répondre positivement à cette proposition, pourrait entrer dans ce cadre de rénovation énergétique l'école, les toits de la salle polyvalente et de la maison des services pourraient être le support de panneaux photovoltaïques.

TRAVAUX

Les employés communaux ont réalisé un important travail d'égavage le long de la voie communale de La Vaysse.

La tribune de l'église montrant des signes de faiblesse et présentant un danger lors des cérémonies, les employés communaux ont procédé au renforcement des pièces maitresses rendant à nouveau accessible cet espace.

CONCERT

Dans le cadre des ESCAPADES Musicales la CABA organise un concert de musique classique (violon, piano) dans l'église de Labrousse le vendredi 4 février à 20 h 30, il sera précédé d'une rencontre d'initiation avec les enfants de l'école (*annulé depuis pour cause de COVID*).